



Compromis et vente annulés hors délais

Par **zico**, le **14/11/2008** à **17:22**

bonjour

je suis vendeur d'un appartement. le compromis a été signé le 31 juillet pour une signature prévue le 30 octobre. . . les acquereurs n'ont fourni une offre de prêt que le 10 octobre !!!!! qui mentionnait une condition d'acceptation de l'assurance. le contrat de prêt avec échéancier signé par les acquereurs a été fourni par la banque, mais à l'approche du 30 octobre, toujours pas de convocation pour la signature de l'acte authentique !!!!!

et j'apprends le 4 novembre que les acquereurs refusent de payer une surprime d'assurance, donc non acceptation du prêt, donc annulation de la vente, qui n'est signifiée à mon notaire que le 7 novembre !!!!!!!!!

que faire ????? faire appliquer la clause pénale ? régler l'affaire à l'amiable en demandant la totalité du dépôt de garanti ? ou sont-ils dans leur droit ?????

par avance merci de m'éclairer !